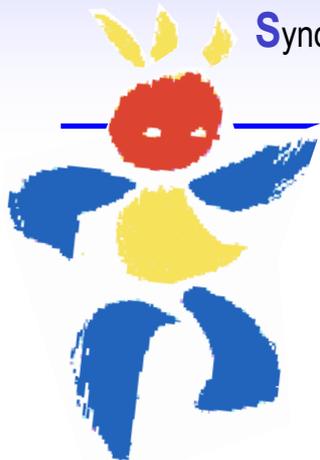


ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 276 □ janvier 2016



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)
Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0417 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Dépôt légal : 21.09.2010 - Prix 2 €

Editorial

« Bonne année ... »

Il est des années que tout un chacun voit s'achever
avec soulagement.

Ainsi en est-il collectivement pour 2015.

En plus d'avoir été tragique, l'année 2015 a été franchement irrespirable

avec ses effluves brunes.

Malheureusement, malgré les bons vœux et les bonnes résolutions,
on n'a jamais vu un 1er janvier changer subitement les choses
d'un coup de baguette magique.

Donc en 2016 préparons-nous à :

Subir un gouvernement dit de gauche
qui nous assomme de lois libérales, sécuritaires, réactionnaires
avec pour dernières nouveautés l'état d'urgence, sa constitutionnalisation
et la déchéance de nationalité !

Supporter à l'école, les réformes absurdes qui resteront en vigueur :

la réforme du lycée, les rythmes scolaires dans le premier degré
et dernière en date, la réforme du collège.

Alors pour nous pas de changement,

2016 sera encore une année de revendications et de combats
pour exiger un changement de politique qui prenne en compte les revendications
des personnels et qui réponde enfin aux enjeux économiques et sociaux
pour construire une société juste et solidaire.

Et puisque fin janvier, nous verrons une fois encore notre salaire net baisser,
du fait de la persistance du gel des salaires de la Fonction Publique
associée à l'augmentation du prélèvement pour pension :

RÉAGISSONS !

**Le SNUipp-FSU, avec CGT, FO et Solidaires appelle à la grève
le mardi 26 janvier pour nos salaires,**

SOMMAIRE

□ Éditorial	p. 1
□ Administratif : Carte scolaire, bilan mouvement 2015 et temps partiels	p. 2
□ Agir Ensemble : grève du 26 janvier	p. 3
□ Carte scolaire : enquête	p. 4
□ Agir Ensemble : congrès FSU ; JPA en Lozère, Dis maîtresse, CRPE 2016, Comité départemental de suivi des rythmes	p. 5
□ Agir Ensemble : bulletin de syndicalisation	p. 6
Suppléments : flyer « Dis Maîtresse », 4 pages « campagnes sur les salaires »	

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 12 janvier 2016

Formation CAPA-SH

Inscription pour le lundi 25 janvier
Dossier disponible sur le site de la
DSDEN, à adresser
sous couvert de l'IEN.

GREVE pour les salaires

26 janvier

CTA

Fin janvier à Montpellier

CTSD

mercredi 10 février

Dis, maîtresse

mercredi 10 février
17h45

Trianon Cinéma de Marvejols

Administratif

Carte scolaire : la dotation académique

OUVERT

FERMÉ

Académie de Montpellier +300 postes pour 1441 élèves

Ce sont **300 postes** qui seront répartis entre les 5 départements à l'issue du CTA (comité technique académique) qui devrait se dérouler fin janvier à Montpellier.

Ces 300 postes ont été partagés en quatre grandes catégories : **70 postes** au titre du critère démographique, **125 postes** au titre du critère social, **5 postes** au titre des protocoles ruraux, **100 postes** au titre de la priorité au 1^{er} degré.

En parallèle, ce sont **1441 élèves supplémentaires** qui sont attendus dans les écoles de l'académie à la rentrée prochaine.

Cette dotation globale confirme la première reconnaissance des difficultés croissantes du Languedoc Roussillon de l'année dernière.

Pour rappel, 2219 élèves supplémentaires étaient attendus l'année dernière, pour une dotation de 241 postes.

Après l'académie de Créteil et celle de Versailles (beaucoup plus importantes en nombre d'élèves accueillis), l'Académie de Montpellier obtient la plus forte dotation.

L'école rurale n'existe pas,
L'école rurale n'existe pas,
L'école rurale n'existe pas...
L'école rurale n'existe pas...



Les enfants de 2 ans n'existent pas,
Les enfants de 2 ans n'existent pas,
Les enfants de 2 ans n'existent pas...
Les enfants de 2 ans n'existent pas...

Et en Lozère...

Le CTSD carte scolaire devrait se tenir le **mercredi 10 février 2016**, suivi du **CDEN (date non communiquée)**.

La tendance de l'administration à minorer les effectifs pourtant issus de Base Elèves semble perdurer malgré nos nombreuses interventions, appuyées par les remarques de Conseillères Départementales lors du CDEN de rentrée.

Faites-nous remonter les informations concernant votre école en renseignant l'enquête page 4 ou sur notre site (<http://48.snuipp.fr>) faites-nous aussi savoir si votre école a été alertée (courrier du DASEN à l'école ou à la mairie).

Bilan du mouvement et temps partiels : groupe de travail du 14 décembre

Le SNUipp-FSU 48 en avait fait la demande.

☐ **Mouvement 2015** : Les tableaux statistiques fournis par l'administration en séance n'ont pas permis une analyse complète.

Un constat : les statistiques font apparaître une participation en hausse. Pour le SNUipp, cela est certainement lié à l'insatisfaction suite aux résultats des mouvements des années précédentes, même si le retour de postes jusque-là réservés aux PES a constitué une légère amélioration de l'offre en postes en 2015. Par ailleurs l'opération de défléchage des postes anglais fausse le taux de satisfaction. Les enseignants concernés, à une exception près, ayant redemandé leur poste défléchi l'ont obtenu avec une priorité absolue.

Concernant le mouvement 2016, le SNUipp a demandé :

☐ L'abandon des vœux sur zone géographique ou pour le moins son caractère obligatoire qui amène les collègues à obtenir un poste à titre définitif sans l'avoir réellement demandé. Aucune donnée dans l'analyse de l'administration n'a pu apporter d'éclairage sur « l'efficacité administrative » de ce vœu sur zone avec une nomination des collègues dès le premier mouvement.

☐ Le retour à une seconde phase avec vœux, comme cela se fait toujours dans bon nombre de départements.

☐ La limitation des postes à profil à des

cas très spécifiques .

☐ La levée des restrictions concernant les temps partiels sur de trop nombreuses fonctions (TR, PEMF...).

Pour le SNUipp, cette règle est une adaptation restrictive de la circulaire nationale sur le temps partiel dans la fonction publique.

Concernant le rôle des commissaires paritaires, le SNUipp a rappelé qu'il était impératif que les documents de travail complets et explicites soient transmis dans les délais réglementaires afin que les élus du personnel puissent travailler de façon efficace (vérification, respect de l'équité et application des règles en toute transparence).

☐ **Temps partiels :**

Une fois encore, le SNUipp a dénoncé la situation faite aux collègues travaillant à temps partiel et particulièrement sur des postes fractionnés.

Le SNUipp a remis à la Secrétaire Générale une copie des lettres envoyées à la ministre sur ce sujet.

Nous avons demandé que la situation soit clarifiée pour tous les personnels et avons rappelé qu'il était inadmissible qu'à la fin du premier trimestre, bon nombre d'entre eux n'ait pas reçu d'arrêté de nomination ou soit contacté par la DSDEN pour modifier l'organisation de leur temps de service .

La Secrétaire Générale a évoqué la difficulté à calculer les quotités de

service, du fait de la grande disparité des organisations hebdomadaires des écoles. (sic!) et une certaine liberté prise par les personnels dans l'organisation des temps partiels.

Elle a précisé qu'une attention particulière serait accordée l'an prochain à la composition de ces postes. La quotité de travail sera calculée en fonction des mercredis travaillés et non le contraire et les règles seront strictement appliquées. Pour 2015/2016, à ce stade de l'année scolaire, l'administration prend acte de la situation et n'imposera pas aux personnels de modifications de leur emploi du temps hebdomadaire.

Depuis le mois de juillet, le SNUipp-FSU 48 n'a eu de cesse de dénoncer le flou entourant l'organisation des temps de service dans les écoles (horaires des écoles, quotité de décharges des directeurs, PEMF, syndicales) à articuler avec les quotités de temps partiels sollicitées. Ceci a conduit les collègues à chercher eux-mêmes les informations et une organisation supportable au regard des multiples contraintes.

La réponse « arrachée » à l'administration, si elle règle momentanément la situation de certains collègues, ne doit pas sonner la fin de la mobilisation sur le sujet car elle n'est globalement pas satisfaisante. C'est la circulaire pour les temps partiels, d'origine académique, qui pose fondamentalement problème et qui est à revoir.

26 JANVIER

Grèves & manifestations



POUR NOS SALAIRES et NOTRE POUVOIR D'ACHAT

PAS D'HESITATION

...un salaire bloqué
depuis 6 ans...

Nos salaires sont bloqués depuis 2010 et notre pouvoir d'achat est en baisse.

En pratique notre salaire ne stagne pas ... **il baisse** chaque mois de janvier quand la retenue pour pension, ou les mutuelles augmentent...

Or, pour la première fois depuis cinq ans, un rendez-vous salarial pour les fonctionnaires, dont les enseignants du primaire, est prévu en février prochain.

Cet engagement n'est pas le fruit du hasard mais bien le fruit des mobilisations qui ont eu lieu sur le sujet ces dernières années.

Mais tout reste à faire. Maintenant, il s'agit d'obtenir une vraie revalorisation de nos salaires dans un contexte qui prône toujours l'austérité.

Mais pour le moment, sur cette question prioritaire pour les enseignants des écoles, le gouvernement a prévu très peu de marges de manœuvre budgétaires pour une augmentation générale des salaires du fait des lois 2016 de Finance et de financement de la Sécurité Sociale II est donc nécessaire d'agir tous ensemble pour qu'il desserre la ceinture !

Pour peser sur les discussions à venir, nous devons nous faire entendre en nous mobilisant le 26 janvier pour regagner, tous ensemble, du pouvoir d'achat.

...un pouvoir
d'achat en baisse...

DANS LA FONCTION PUBLIQUE POUR UN VRAI DÉGEL DE NOS SALAIRES

Sauf que pour l'heure, le gouvernement n'a pas encore budgété le « dégel » et qu'il privilégierait une hypothèse basse de revalorisation.

C'est pourquoi le SNUipp, avec les organisations CGT, FO et SOLIDAIRE, revendique :

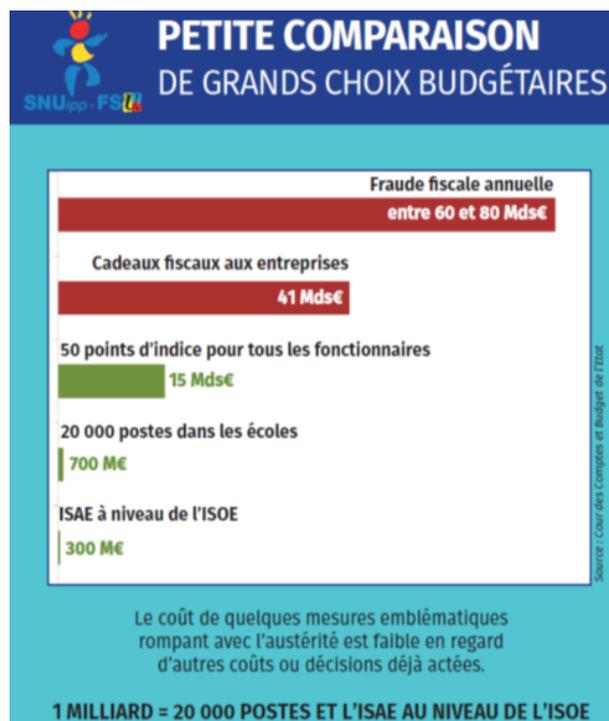
- une significative augmentation de la valeur du point d'indice pour toute la Fonction Publique, prenant en compte l'inflation subie depuis plusieurs années et, en particulier, depuis 2010,
- des mesures générales permettant de compenser les pertes de pouvoir d'achat,
- le développement de l'emploi public statutaire par des créations nettes, dans les très nombreux secteurs qui en ont besoin,
- des moyens financiers à la hauteur des besoins de service public,
- la défense d'un service public de proximité garant de la cohésion sociale et de l'égalité républicaine.

C'est par la revendication active et collective le plus unitaire possible que nous pourrions imposer d'autres choix budgétaires

DANS L'ÉDUCATION NATIONALE,

On ne peut pas se contenter de l'éventuelle augmentation d'une prime, sous-évaluée et qui ne concerne pas tout le monde, l'ISAE.

Ce sont les salaires, c'est à dire le point d'indice, qu'il faut augmenter.



École :

URGENT

DOCUMENT CARTE SCOLAIRE 2016-2017

IMPORTANT

Nous comptons sur vous pour remplir ce questionnaire le plus précisément possible. Merci

2 ANS	3 ANS	4ANS	5 ANS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Total maternelle :				Total élémentaire :					
Effectifs en hausse/baisse par rapport à ceux de septembre 2014 : +...../ -									

1/ Avez-vous été confronté à une baisse d'effectif non prévue à la rentrée 2015?
Oui / non Si oui dans quel(s) niveau(x)?.....

Effectifs en hausse/baisse par rapport à ceux de juin 2015: +..... / -
dans quel(s) niveau(x)?.....

2 / L'école a-t-elle été alertée en l'année dernière (lettre de l'IA à la mairie)?
Oui / non

3 / Locaux et matériel :

° nombre de salles ?

° superficie approximative des salles de classe ?.....

° état des locaux ?.....

(date rénovation, construction.....)

° garderie ? Oui / non

° cantine ? Oui / non

° dortoir ? Oui / non

Autres remarques :

4/ Ramassage scolaire :

° nombre d'enfants concernés :

° durée du circuit le plus long :

5 / Contexte habitat :

° parc locatif : oui / non

° constructions en cours : oui / non

° terrains constructibles sur la commune : oui / non

6/ Partenaires locaux de l'école : (Prêts à s'engager contre une éventuelle fermeture, fusion d'écoles, ouvertures...?)

° parents d'élèves : oui / non ° mairie : oui / non

° conseiller(e) départemental(e): oui / non

° autre :

Agir ensemble

Congrès départemental FSU 48

Lundi 18 et mardi 19 janvier 2016

Espace Jean Jaurès, Mende

Ouvert à tous les syndiqué(e)s du SNUipp-FSU 48

Participons nombreux au Congrès Départemental de la FSU48

pour échanger, débattre d'un syndicalisme démocratique en phase avec ses adhérents.

PROGRAMME

Lundi 18 Janvier

- Matinée:** 9 h – 12 h : Rapport d'activité : Présentation. Débat. Vote.
Rapport financier : Présentation. Débat. Vote.
Modifications statutaires: débat et vote.
- Après-midi :** 14 h – 17 h : Présentation des thèmes du congrès et début du travail en commission.
Travail sur les quatre thèmes du congrès.

Mardi 19 Janvier

- Matinée:** 9 h – 11 h 30 : Débat et votes en séance plénière sur les thèmes 1,2,et 3.
11 h 30 : Désignation de la délégation au congrès national du Mans.
- Après-midi:** 14 h - 17 h : Débat et votes en séance plénière sur le thème 4. Débat sur l'action.



La JPA en Lozère c'est quoi ?

La Jeunesse au Plein Air est une confédération laïque d'organisations qui agit pour un projet de

transformation sociale fondé sur des valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté. Elle organise chaque année une campagne de solidarité sous la forme d'une collecte qui permet ensuite d'attribuer des bourses pour des séjours enfants aux familles en grandes difficultés financières mais aussi à des familles de classe plutôt moyenne mais qui ne peuvent prétendre à aucune autre aide.

En 2015 la campagne de collecte a eu lieu du 12 janvier au 16 février 2015.

Le lancement officiel en Lozère s'est déroulé le vendredi 6 février 2015 à 14 h 30 à la sous-préfecture de la Lozère avec la participation des élèves des écoles publiques de Bédoues, Ispagnac et Florac.

La collecte 2015 sur le département de la Lozère a permis de récolter : **2260 € de dons de particuliers** (2340 € en 2014), **1357 € recueillis par les enfants des établissements scolaires publics** (1044 € en 2014), **soit 3617€ au total** (3384 € en 2014) Grâce à cette collecte la JPA a pu attribuer : **76 bourses en 2015** (63 en 2014) **pour un montant de 3715,80 €** et donc permettre à 76 enfants de partir en vacances ou en classe de découverte.

Ventilation :

Type	Nombre d'aides	Montant
Classes de découvertes	46	1 057,50 €
Ecoles	39	701 €
Collèges	7	356,50 €
Centre de Vacances	30	2658,30 €
Total	76	3 715,80 €

Nombre de postes au concours 2016 :

pour l'Académie de Montpellier :

- Concours externe : 520 postes (308 en 2015)
- Concours "Langues Régionales" : 20 postes
- "3ème Concours" : 50 postes
- 2nd concours interne : 30 postes

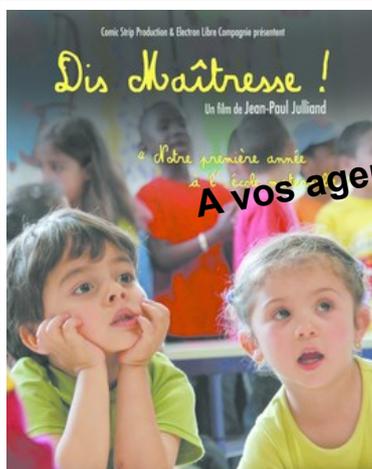
Si nous apprécions l'augmentation du nombre de postes au concours, nous nous interrogeons déjà sur les conséquences pour le mouvement quant au nombre de postes qui risquent d'être à nouveau bloqués (postes berceau).

Comité départemental de suivi des rythmes

Le SNUipp a assisté à cette réunion où sans surprise, il a encore été fait l'éloge des nouveaux rythmes scolaires ou plutôt du temps péri-scolaire. Nouveautés cette année, la reconnaissance des (*trop ?*) multiples organisations du temps scolaire sur le département et un bilan chiffré des PEDT présentés par le CPD-EDD et une position critique de la FCPE48.

Morceaux choisis :

- 92 % de communes ont un PEDT.. *Et alors ?*
- 95 % d'enfants fréquentent les TAP... *Comment pourrait-il en être autrement, sans solutions alternatives pour les familles?*
 - La plus value sur le plan scolaire n'est pas encore mesurable... *Le sera-t-elle un jour ?*
 - La fatigue du vendredi après-midi est compensée par la 5ème matinée... *Chiche, on libère le vendredi après-midi ?*



DIS MAÎTRESSE... VIENS VOIR LE FILM !

Mercredi 10 février 2016 à 17h45

au Trianon Cinéma de Marvejols

Projection - Débat à l'initiative du SNUipp48
en présence du réalisateur Jean-Paul Julliard

En partenariat avec l'AGEEM 48, la FCPE48 et avec le soutien de la MGEN

Séance privée gratuite pour tous sur inscription (places limitées) :
par mail snu48@snuipp.fr

Le Trianon Cinéma de Marvejols propose aussi deux séances publiques

mercredi 10 février à 21 h en présence du réalisateur

Et jeudi 11 février à 17h45

**La force de notre profession c'est son Syndicat,
c'est aussi le nombre de ses adhérents.**



ÉCHELONS	PROFESSEURS DES ÉCOLES							H O R S C L A S S E
	A D J O I N T	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ECOLE				S P É - I M F	
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +	S E G P A		
11e	201	204	207	210	215	217	207	P.E.G.C. Classe excep. 226 € Hors-classe 214 € INSTITUTEURS Adjoint et dir. 1 cl. 159 € Direction 2 cl et + 162 € Spécialisés IMF 159 € RETRAITÉS pension < 1400€ 95 € pension > 1400€ 105 € CONTRACTUELS 99 € Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adj. d'éducation 79 € Congé de formation 80 % de la cotisation (minimum 79 €) et selon le temps partiel 50 %, 75%... de la cotisation (minimum 79 €)
10e	185	189	192	198	201	204	192	
9e	173	176	180	181	186	189	180	
8e	159	164	167	170	173	180	167	
7e	148	151	155	158	161	167	155	
6e	139	142	145	149	151		145	
5e	126	130	133	136	139		220	
4e	120	123	126	130	136		207	
3e	117	120	123	126	130		195	
2e	PE stagiaires : 100 €						180	
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit						162	

ISAE
 La première partie de l'ISAE a été versée au mois de novembre.
Attention : vérifiez bien que vous l'avez perçue, notamment si vous dans une situation particulière comme le surnombre.
 Dans le cas contraire, faites-le savoir rapidement aux services du DASEN .
Vous pouvez aussi nous contacter au 04.66.49.15.90

**Se Syndiquer ?
Une vraie bonne idée**

Attention, 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !!!



BULLETIN D'ADHESION 2015-2016

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Téléphone :

Adresse mail :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à **SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.**
 Tél: 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99 Mail: snu48@snuipp.fr